



RCS : EVRY

Code greffe : 7801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

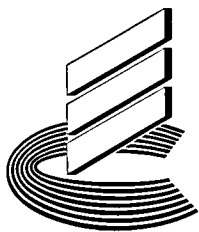
Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 00247

Numéro SIREN : 519 681 712

Nom ou dénomination : A LA CLEF DES CHAMPS

Ce dépôt a été enregistré le 18/05/2017 sous le numéro de dépôt 6904



Henri DEVIC

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY	
	Le : 18 MAI 2017 Numéro : 6904

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
de la
SARL A LA CLEF DES CHAMPS
en Société par Actions Simplifiée

En date du 10 mai 2017

Siège social : 36 Rue Juliette Adam
91190 GIF SUR YVETTE

R.C.S : 519 681 712

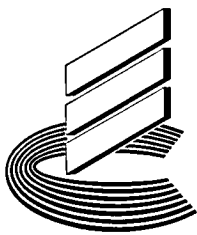
A LA CLEF DES CHAMPS

**36 Rue Juliette Adam
91190 GIF SUR YVETTE**

SOMMAIRE

Rapport du Commissaire à la Transformation	02	à	03
Annexes	04	à	13

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION



Henri DEVIC

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Madame,

En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui m'a été confiée, en application des dispositions de l'article L.224-3 du Code de Commerce, par décision unanime des associées en date du 10 avril 2017, j'ai établi le présent rapport afin de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

J'ai effectué mes travaux selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de mon rapport.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Il ne m'a été donné connaissance d'aucun avantage particulier.

Fait à Clermont l'Hérault le 10 mai 2017.

Henri DEVIC

*Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Montpellier*

A LA CLEF DES CHAMPS

**36 Rue Juliette Adam
91190 GIF SUR YVETTE**

ANNEXES

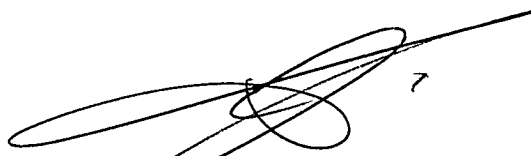
- Désignation du Commissaire à la Transformation ;
- Statuts SARL A LA CLEF DES CHAMPS ;
- Projet Procès Verbal AGE de transformation ;
- Bilan et Compte de résultat au 31/12/2016.

A LA CLEF DES CHAMPS
« ALCDC »
Société à responsabilité limitée à associée unique
au capital de 5.000 euros
Siège social : 36, rue Juliette Adam
91190 Gif sur Yvette
519 681 712 RCS Evry

DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
(articles L 224-3 et L 223-43 du Code de commerce)

Madame Concetta Immacolata QUARTARONE demeurant 79 rue du Vieux Damiette - 91190 Gif sur Yvette, propriétaire de la totalité des 100 parts de 50 euros composant le capital social, associée unique de la société A LA CLEF DES CHAMPS « ALCDC », Société à responsabilité limitée au capital de 5.000 euros, dont le siège social est situé au 36 rue Juliette Adam - 91190 Gif sur Yvette, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 519 681 712 RCS Evry, laquelle envisage la transformation de ladite société en Société par actions simplifiée, a décidé, conformément aux dispositions des articles L 224-3 et L 223-43 du Code de commerce, de désigner : Monsieur Henri DEVIC 44 boulevard Gambetta – 34800 Clermont L'Hérault, Commissaire aux comptes inscrit, en qualité de Commissaire à la transformation avec pour mission d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers pouvant exister au profit de l'associée ou de tiers, dans les conditions prévues à l'article L 224-3 du Code de commerce et de l'établissement du rapport sur la situation de la Société prévu par l'article L 223-43 du Code de commerce.

Fait à Gif sur Yvette,
le 10 avril 2017



Madame Concetta Immacolata QUARTARONE
Gérante et associée unique

A LA CLEF DES CHAMPS

Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros (CINQ MILLE EUROS).

Siège social :

36 rue Juliette Adam
91190 GIF SUR YVETTE

La soussignée :

Madame Concetta QUARTARONE, demeurant 10, rue JEAN BURGER 57070 SAINT JULIEN LES METZ née, le 11 novembre 1969 à Metz (MOSELLE) a établi ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée dont le gérant est l'associé unique.

Article 1. Forme

La société est à responsabilité limitée. Elle est régie par les lois en vigueur, notamment les articles L 223-1 et suivants et R. 210-1 et suivants du Code de commerce.

Article 2. Objet

La société a pour objet la négociation et l'entremise :

- pour la vente, l'achat, l'échange ou la location de tous biens immobiliers ou de biens mobiliers représentant des actifs immobiliers,
- l'évaluation et l'expertise de ces biens,
- le partage, le lotissement et la mise en valeur de ces biens,
- la vente en bloc ou par fraction divise de ces meubles,
- l'administration d'immeuble et de tous biens.
- l'activité de loueur en meublé professionnel,

Et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Article 3. Dénomination sociale

La dénomination sociale de la société est : **A LA CLEF DES CHAMPS**
et son sigle est « **ALCDC** ».

Dans tous les actes et documents émanant de la société, cette dénomination doit être précédée ou suivie immédiatement des mots : « société à responsabilité limitée » ou des initiales : « SARL » et de l'énonciation du capital social.

Article 4. Siège social

Le siège social est situé au 36 rue Juliette Adam, 91190 GIF SUR YVETTE (ESSONNE).
Il peut être transféré par décision de l'associé unique.

Article 5. Exercice social

Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.
Par exception, le premier exercice sera clos le 31 décembre 2011.

Article 6. Durée

La durée de la société est fixée à 99 ans (quatre vingt dix neuf ans) à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés, sauf prolongation ou dissolution anticipée.

Article 7. Apports

~~Madame Concetta QUARTARONE apporte à la société la somme de 5 000 euros (CINQ MILLE EUROS).~~

Rapport du Commissaire à la Transformation de la SARL A LA CLEF DES CHAMPS

en Société par Actions Simplifiée en date du 09 mai 2017

La totalité de ces apports en espèces (ou la partie libérée de ces apports en espèces), soit la somme de 5 00 euros, a été déposée au crédit d'un compte ouvert au nom de la société en formation ainsi que l'atteste le certificat du dépositaire établi par la banque.

Article 8. Capital social

Le capital social est fixé à la somme de 5 000 euros.

Il est divisé en 100 (Cent) parts égales d'un montant de 50 euros (Cinquante euros) chacune, entièrement libérées.

Article 9. Droits et obligations des associés

Madame Concetta QUARTARONE réalise le présent apport pour son compte personnel et est en conséquence seul propriétaire des parts sociales qui lui sont attribuées en rémunération de son apport.

Article 10. Gérance

La société est gérée par son associé unique, Madame Concetta QUARTARONE.

Article 11. Pouvoirs et responsabilité de la gérance

L'associé unique exerce les pouvoirs et prérogatives de l'assemblée générale dans la société pluripersonnelle. Ses décisions sont répertoriées sur un registre coté et paraphé. Il ne peut en aucun cas déléguer ses pouvoirs.

Article 12. Comptes courants

L'inventaire et les comptes annuels sont établis par l'associé unique gérant. Leur dépôt au registre du commerce et des sociétés dans le délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice vaut approbation des comptes.

Le rapport de gestion est établi chaque année par l'associé unique gérant et tenu à la disposition de toute personne qui en fait la demande.

Article 13. Actes accomplis pour le compte de la société en formation

Il est annexé aux présents statuts un état des actes passés pour le compte de la société en formation et l'engagement qui en résulte pour la société. Leur signature emporte reprise des engagements.

Article 14. Frais

Les frais, droits et honoraires des présents statuts et de ses suites seront pris en charge par la société lorsqu'elle aura été immatriculée au Registre du commerce et des sociétés.

Article 15 Formalités de publicité

Tous pouvoirs sont donnés au gérant ou à son mandataire à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité prescrites par la loi.

Fait à GIF SUR YVETTE

Le 19 janvier 2010



A LA CLEF DES CHAMPS
« ALCDC »
Société à responsabilité limitée à associée unique
au capital de 5.000 euros
Siège social : 36, rue Juliette Adam
91190 Gif sur Yvette
519 681 712 RCS Evry

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 10 MAI 2016

L'an deux mille seize, et le dix mai, au siège social,
Madame Concetta Immacolata Quartarone,
demeurant 79 rue du Vieux Damiette 91190 Gif sur Yvette,
propriétaire de la totalité des cent parts de cinquante euros composant le capital social de la société
A La Clef Des Champs, associée unique de ladite société,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de seule Gérante de la société, Madame Concetta Immacolata Quartarone associée unique,
a établi et arrêté les comptes annuels (bilan et compte de résultat) de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
- l'affectation du résultat de cet exercice ;
- la mention des conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce ;
- la ratification de la rémunération de la Gérante ;
- la délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 tels qu'elle les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice net de 23.827,72 euros, et les opérations traduites dans ces comptes.

L'associée unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts.

DEUXIEME DECISION

Affectation du résultat

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 23.827,72 euros de la manière suivante :

Origine

– Résultat bénéficiaire de l'exercice : 23.827,72 euros.

Affectation

- Au poste « Autres réserves » pour la totalité, soit.....23.827,72 euros

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 du Code général des impôts, l'associée unique rappelle qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

TROISIEME DECISION

L'associée unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L 223-19 du Code du commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION

L'associée unique décide de ratifier la rémunération allouée à la Gérante au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 pour un montant de 70.000 euros, ainsi que ses cotisations sociales personnelles prises en charge par la société.

Elle ratifie également une prime à payer à la gérante, provisionnée dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015, d'un montant de 35.000 euros.

CINQUIEME DECISION

L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique-gérante et répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.

L'associée unique-gérante
Madame Concetta Immacolata QUARTARONE



BILAN ACTIF

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Présenté en Euros

Edité le 02/05/2017

ACTIF		Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)	
		Brut	Amort. & Prov	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif Immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires		5 043	5 043		
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel & outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles		43 387	5 795	37 593	16,60
Immobilisations en cours					
Avances & acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres Participations		536		536	0,24
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières		724		724	0,32
TOTAL (I)		49 690	10 838	38 853	17,16
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En cours de production de biens		9 105		9 105	4,02
En cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances & acomptes versés sur commandes		293		293	0,13
Clients et comptes rattachés		25 068		25 068	11,07
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		9 182		9 182	4,05
. Autres		163		163	0,07
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement		120 000		120 000	52,99
Instruments de trésorerie					
Disponibilités		23 811		23 811	10,51
Charges constatées d'avance					
TOTAL (II)		187 623		187 623	82,84
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
Rapport du Commissaire à la Transformation de la SARL A LA CLEF DES CHAMPS		237 313	10 838	226 475	100,00
TOTAL ACTIF (0 à V)		237 313	10 838	226 475	100,00

en Société par Actions Simplifiée en date du 09 mai 2017

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 5 000)	5 000	2,21
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	500	0,22
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	73 980	32,67
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	24 335	10,75
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	103 815	45,84
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	19 600	8,65
Provisions pour charges		
TOTAL (III)	19 600	8,65
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts		
. Découverts, concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers		
. Associés	2 216	0,98
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	53 367	23,56
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel	3 521	1,55
. Organismes sociaux	19 920	8,80
. Etat, impôts sur les bénéfices	95	0,04
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	21 154	9,34
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés	207	0,09
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 581	1,14
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	103 060	45,51
Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV)	226 475	100,00

Rapport du Commissaire à la Transformation de la SARL A LA CLEF DES CHAMPS
en Société par Actions Simplifiée en date du 02/05/2017

COMPTE DE RÉSULTAT				Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%		Total	%		Variation	%	
Ventes de marchandises											
Production vendue biens											
Production vendue services	411 313		411 313	100,00					411 313	N/S	
Chiffres d'Affaires Nets	411 313		411 313	100,00					411 313	N/S	
Production stockée			2 630	0,64					2 630	N/S	
Production immobilisée											
Subventions d'exploitation											
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			13 393	3,26					13 393	N/S	
Autres produits			103	0,03					103	N/S	
Total des produits d'exploitation (I)			427 439	103,92					427 439	N/S	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)											
Variation de stock (marchandises)											
Achats de matières premières et autres approvisionnements											
Variation de stock (matières premières et autres approv.)											
Autres achats et charges externes			160 134	38,93					160 134	N/S	
Impôts, taxes et versements assimilés			1 138	0,28					1 138	N/S	
Salaires et traitements			122 023	29,67					122 023	N/S	
Charges sociales			95 550	23,23					95 550	N/S	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			4 915	1,19					4 915	N/S	
Dotations aux provisions sur immobilisations											
Dotations aux provisions sur actif circulant											
Dotations aux provisions pour risques et charges											
Autres charges			3	0,00					3	N/S	
Total des charges d'exploitation (II)			383 762	93,30					383 762	N/S	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			43 677	10,62					43 677	N/S	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun											
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)											
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)											
Produits financiers de participations											
Produits des autres valeurs mobilières et créances											
Autres intérêts et produits assimilés			424	0,10					424	N/S	
Reprises sur provisions et transferts de charges											
Différences positives de change											
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement											
Total des produits financiers (V)			424	0,10					424	N/S	
Dotations financières aux amortissements et provisions											
Intérêts et charges assimilées			3	0,00					3	N/S	
Différences négatives de change											
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements											
Total des charges financières (VI)			3	0,00					3	N/S	
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			420	0,10					420	N/S	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			44 097	10,72					44 097	N/S	

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	6 668	1,62	6 668	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)	6 668	1,62	6 668	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	2 536	0,82	2 536	N/S
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	19 600	4,77	19 600	N/S
Total des charges exceptionnelles (VIII)	22 136	5,38	22 136	N/S
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-15 468	-3,75	-15 468	N/S
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	4 294	1,04	4 294	N/S
Total des Produits (I+III+V+VII)	434 531	105,64	434 531	N/S
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	410 195	99,73	410 195	N/S
RÉSULTAT NET	24 335	5,92	24 335	N/S
	<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				